



Présidence : Danemark

532ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 5 décembre 2007

Ouverture : 10 h 05
Clôture : 10 h 40

2. Président : M. J. Bernhard

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES
 - a) *Résultats de la quinzième Réunion du Conseil ministériel, tenue à Madrid les 29 et 30 novembre 2007* : Espagne (FSC.DEL/573/07 OSCE+), Président
 - b) *Dixième anniversaire de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction* : Canada (annexe), France
Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES
 - a) *Réunion informelle des États Parties au Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, tenue à Madrid le 28 novembre 2007* : Espagne (FSC.DEL/572/07 OSCE+)
 - b) *Questions de protocole* : Azerbaïdjan, Président, Slovaquie, Canada, États-Unis d'Amérique, Centre de prévention des conflits
 - c) *Activité parallèle du FCS sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, qui a eu lieu au cours de la quinzième Réunion du Conseil ministériel à Madrid, le 29 novembre 2007* : Président

- d) *Contributions extrabudgétaires pour aider le Gouvernement ukrainien à éliminer les stocks de composant de propergol liquide « mélange »* : Président
- e) *Invitation à une réception donnée par la Présidence du FCS, devant avoir lieu à Vienne le 19 décembre 2007* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 12 décembre 2007 à 10 heures, Neuer Saal



532ème séance plénière

FSC Journal No 538, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Le 3 décembre a marqué le dixième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. En cette occasion historique, il y a de cela dix ans, le Canada a été la première de 122 nations à signer la Convention à Ottawa.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup à célébrer. Cent cinquante-six États sont parties à la Convention d'Ottawa et de nombreux États qui n'en sont pas parties ont adopté ses normes. Elle est largement considérée comme étant le cadre juridique de référence sur les mines antipersonnel, en grande partie parce qu'elle impose des obligations d'agir bien précises et assorties de délais pour mettre un terme à la souffrance causée par les mines antipersonnel.

Au cours de la décennie écoulée, les États parties, œuvrant en partenariat étroit avec l'OSCE, les institutions de l'ONU, les organisations internationales et la société civile, ont détruit environ 42 millions de mines terrestres, déminé de vastes étendues de terres et apporté leur concours à plusieurs milliers de survivants des mines terrestres et à leurs familles. Le commerce des mines terrestres antipersonnel a quasiment cessé et le nombre de victimes directes a été ramené d'environ 26 000 victimes connues par an à moins de 6 000 recensées l'année dernière, soit une diminution de plus de 75 %.

Cela dit, de nombreux défis subsistent. Les mines terrestres continuent de tuer ou de mutiler des milliers de personnes chaque année. Elles empêchent également le retour en toute sécurité des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés, et constituent un obstacle notable au développement durable.

Ces dix dernières années, le Canada a fait une contribution de plus de 250 millions de dollars pour l'action contre les mines dans toutes les régions touchées du monde, notamment au Tadjikistan, où le Canada a, par l'intermédiaire de l'OSCE, dépensé plus de 3 millions de dollars depuis 2004. Nous avons été particulièrement actifs en Afghanistan, où le Canada a apporté son appui au projet pilote initial visant à y détruire les stocks de mines antipersonnel. Avec le soutien du Canada et d'autres membres de la communauté internationale, l'Afghanistan a développé de solides capacités nationales en matière d'action contre les mines et il est devenu un meneur mondial dans ce domaine.

Au début de cette semaine, le Gouvernement canadien a été heureux d'annoncer une contribution d'un montant de 80 millions de dollars au Programme d'action des Nations Unies contre les mines en Afghanistan qui doit débiter l'année prochaine.

La Convention d'Ottawa est une réalisation remarquable dans les annales du désarmement international et de la coopération humanitaire et au développement. Elle a sauvé des milliers de vies, de membres et d'existences, et clairement illustré l'interdépendance entre paix/sécurité et préoccupations humanitaires et en matière de développement.

Pour terminer, la Convention d'Ottawa a également démontré qu'une approche globale intégrée d'un problème complexe qui touche une bonne partie du monde peut donner des résultats importants et tangibles. À une époque où le cadre multilatéral mondial est soumis à des pressions considérables, la Convention fournit également un exemple concret de multilatéralisme efficace impliquant la plupart des nations du monde, l'OSCE, les institutions de l'ONU, les organisations internationales et la société civile.

Le Canada a joué un rôle déterminant dans l'établissement et la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et il est résolu à coopérer avec ses partenaires pour atteindre notre objectif collectif d'un monde sans mines.